



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2175

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-Sud pour son programme d'actions 2011 en lien avec les industries créatives

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Madame Gelas

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

## **Séance publique du 18 avril 2011**

### **Délibération n° 2011-2175**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-Sud pour son programme d'actions 2011 en lien avec les industries créatives**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine de Lyon depuis 2001. Cette politique a pour objectif de mieux répondre aux attentes des chefs d'entreprises et d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques. Pour cela, la Communauté urbaine de Lyon a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Aujourd'hui, la compétitivité des entreprises et leur capacité à créer de la valeur ajoutée et à se différencier nécessitent d'intégrer, au-delà de l'innovation uniquement technologique, les notions de créativité et de croisement entre des secteurs, des technologies, des pratiques et des marchés différents.

Dans ce domaine, une approche autour de la notion de métropole créative a été bâtie par la Communauté urbaine. Cette démarche intègre à la fois le développement des filières Industries créatives, selon la définition de l'Unesco, et une montée en puissance de la créativité intersectorielle des entreprises du territoire. C'est dans ce cadre que s'inscrit le partenariat avec l'association Comité de bassin Lyon-Sud.

Le cadre du partenariat avec l'association Comité de bassin Lyon-Sud :

Le Comité de bassin d'emploi Lyon-Sud (CBE Lyon-Sud) assure, depuis janvier 2004, une animation économique locale sur les deux territoires des conférences des maires Lômes et Côteaux du Rhône et portes du Sud et Vallée de la chimie, étendue en 2010 au 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le CBE Lyon Sud est également associé depuis 2008 à la démarche initiée sur les industries créatives pour développer l'innovation et la créativité des entreprises.

La Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien aux actions développées dans cette démarche par l'association Comité de bassin pour l'emploi Lyon-Sud (CBE Lyon-Sud) pour l'année 2011.

#### **Bilan des actions pour le programme 2010**

##### *Axe 1 : les actions en faveur de la métropole créative*

Deux groupes projets "industries créatives" ont été organisés en 2010 autour des thèmes "les seniors" et "produits et services innovants pour un développement durable". Au total, 28 entreprises étaient réunies au cours de ces séances et 5 concepts de produits ou services nouveaux ont été élaborés.

En collaboration avec la mission Part-Dieu, le projet d'un "living lab" (lieu de développement de projets collaboratifs innovant et un laboratoire de tendances et d'usages au service des entreprises) a été défini. Ce lieu devrait être, à terme, disponible au sein du quartier d'affaires et il fait partie de la réponse déposée en décembre 2010 par le pôle de compétitivité Imaginove à l'appel à manifestation d'intérêt, lancé par l'Etat dans le cadre du programme investissements d'avenir.

*Axe 2 : le développement économique*

Dans le cadre de "Grand Lyon, Esprit d'entreprise (GLEE)", une démarche d'intelligence économique a été initiée en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), qui permettra à des entreprises cibles (des pôles de compétitivité lyonnais, des Pépites, etc.) de bénéficier d'une offre de services tournée vers la connaissance de leurs marchés.

En partenariat également avec la CCIL, une nouvelle approche et une offre de services ont été définies, afin de répondre aux demandes des entreprises Pépites, à savoir les entreprises à très fort potentiel de croissance. Cette offre de services a été proposée à 7 entreprises implantées sur le territoire de la Communauté urbaine.

Enfin, la démarche innovation de l'offre L\_VE a été relancée en 2010 : le CBE Lyon-Sud est en charge de l'animation des groupes de travail qui rassemblent les principaux représentants de l'innovation et de l'entrepreneuriat (Oséo, CCIL, Créalys, ARDI, etc.) de l'agglomération.

*Axe3 : les actions en faveur de la filière textile et du pôle de compétitivité Techtera*

Le suivi de l'animation du pôle de compétitivité Techtera est assuré par le CBE Lyon-Sud et a permis d'accompagner 15 projets de recherche et de développement.

Le projet de plateforme technologique textile et matériau souple "Mistral" porté par le pôle de compétitivité Techtera a été défini en 2010. Ce projet permettra la mutualisation d'outils de recherche et développement (R&D) au bénéfice des entreprises. Cette plateforme bénéficie également du soutien du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Institut français de l'habillement et du textile (IFTH).

Enfin, le salon "Communiquez Textile - Communiquez Objet", édition 2010, a eu lieu du 2 au 4 février 2010 et a permis de rassembler plus de 600 des principaux revendeurs européens.

En synthèse, le bilan présenté par le CBE Lyon-Sud fait apparaître que les actions prévues au titre du programme 2010, ont été réalisées ou engagées.

**Programme d'actions 2011**

Le programme d'actions pour l'année 2011, présenté par l'association CBE Lyon-Sud, s'inscrit dans la continuité de 2010.

*Axe 1 : les actions en faveur de la métropole créative*

Pour 2011, l'objectif est de développer les croisements inter-filières. Pour cela, des groupes de créativité seront mis en place associant 30 entreprises issues de différentes filières économiques mais aussi des chercheurs en sciences humaines et sociales.

Ces groupes de créativité devront également apporter leur contribution pour accompagner les expérimentations qui seront lancées sur le territoire de la Communauté urbaine, dont les axes stratégiques seront définis en 2011.

*Axe 2 : innovation et développement économique*

L'offre de services en faveur des entreprises Pépites, c'est-à-dire à fort potentiel de croissance, initiée en 2010 sera poursuivie. L'objectif est de permettre à 10 entreprises de pouvoir en bénéficier.

De plus, le volet innovation du programme L\_VE sera reconduit et devra permettre une amplification de l'action.

*Axe 3 : les actions en faveur de la filière textile et du pôle de compétitivité Techtera*

Le pôle de compétitivité Techtera sera accompagné dans son programme d'animation et ses projets de R&D : 1 à 3 projets supplémentaires dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI) devront être déposés.

Les modalités de mise en œuvre de la plateforme d'innovation Mistral devront être validées pour faire de cette plateforme un outil de développement économique pour le territoire.

En termes de communication, le salon "Communiquez textile ! Communiquez objet !" qui a eu lieu du 1er au 3 février 2011, a vu une augmentation de sa fréquentation de l'ordre de 15 %.

### Les modalités de soutien de la Communauté urbaine de Lyon

Au vu des éléments de bilan et des perspectives 2011, la Communauté urbaine souhaite poursuivre ses actions dans le cadre de la démarche métropole créative et reconduire pour l'année 2011 son soutien au CBE Lyon-Sud.

La participation financière de la Communauté urbaine pour 2011 est proposée à hauteur de 60 000 €, en baisse par rapport à 2010 (75 000 €).

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (en € TTC)</b>
autres services extérieurs	5 600
impôts et taxes	1 400
charges de personnel	52 900
charges financières et pénalités	100
<b>Total dépenses</b>	<b>60 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>Montant (en € TTC)</b>
Communauté urbaine de Lyon	60 000
<b>Total charges</b>	<b>60 000</b>

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-Sud (CBE Lyon-Sud) pour son programme d'actions 2011 en lien avec les industries créatives,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-Sud définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1574.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.**